

CIAS DE LA VALLEE D'OSSAU

DÉLIBÉRATION N° 2024-31 – Décision modificative N°1

L'an deux mille vingt-quatre, le Vingt-Huit Novembre
à ARUDY

Le conseil d'administration du CIAS

Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de
ses séances,

Sous la présidence de Monsieur CASAUBON,
Président du CIAS de la Vallée d'Ossau.

2IEME CONVOCATION

PRÉSENTS : CASAUBON Jean-Paul, Président ; BUNEL Marcel, Représentant diverses associations locales ;

EXCUSÉS : DESSEIN Michaël, Elu ; GARROcq Jean-Pierre, Vice-Président ; AUSSANT Claude, Elu ; BLANCHET Anne, Elue ; PARGADE Didier, Représentant association personnes handicapées ; BELLOCQ Chantal, Représentante association personnes âgées ; BERGES Marie-Françoise, Représentante association insertion et lutte contre les exclusions.

OBJET : Budget SAAD – vote d'une décision modificative N°1

Le budget primitif a été voté en séance du Conseil d'Administration le 03 avril 2024.

Les recettes sur le budget SAAD de la section fonctionnement doivent être augmentées compte tenu de l'augmentation des heures réalisées au domicile des bénéficiaires

En parallèle et suite aux recrutements de personnel pour effectuer ces heures supplémentaires, le total du chapitre 012 doit être augmenté.

Ainsi une Décision Modificative à hauteur de 90 000 € sera inscrite comme suit :

Budget Fonctionnement – SAAD

Dépenses				Recettes			
Art.	Chap.	Opération	Montant	Art.	Cha p.	Opération	Montant
64131	012	Rémunération principale	90 000	73412	017	Produits de la tarification	90 000
		Total Dépenses	90 000			Total Recettes	90 000

CIAS DE LA VALLEE D'OSSAU

Le rapport entendu,

Le **Conseil d'Administration**, après en avoir délibéré - à l'unanimité des membres présents -
« Pour » : 2 voix - « Contre » : 0 voix - « Blancs » : 0 voix,

- **ADOpte** la décision modificative N°1 du CIAS de la Vallée d'Ossau,

Jean-Paul CASAUBON,
Président de la CCVO,
Président du CIAS de la Vallée d'Ossau

